

Ils ne veulent pas me licencier parce qu'ils sont au pôle emploi

Par Lilouille, le 04/06/2012 à 08:31

Bonjour,

Mes patrons ne veulent pas me licencier sous prétexte qu'il sont inscrits au Pôle Emploi pour rechercher des vendeuses, est-ce vrai ou veulent-ils tout simplement protéger leur réputation?

Merci d'avance

Par pat76, le 05/06/2012 à 19:22

Bonjour

Pourquoi voudriez-vous que votre employeur vous licencie?

Quel serait le motif de ce licenciement?

Par Lilouille, le 05/06/2012 à 20:01

Bonjour,

Parce qu'il essaie de me faire craquer, je leur es demander pourquoi ne pas tout simplement me licencier pour incompatibilité, ils mont répondus qu'il ne pouvait pas car il sont inscrits au Pole Emploi et qu'il leur été interdit de licencier sous peine de ne plus pouvoir diffuser leur annonce.

Par pat76, le 06/06/2012 à 17:04

Bonjour Lilouille

Continuez à tenir votre poste en essayant de pas craquer. Vous avez des collègues de travail?

Vous êtes dans le commerce (de gros, de détail, alimentaire ou autre)?

Je vous conseille pour embêter votre employeur de lui envoyer une lettre recommander avec avis de réception dans laquelle vous lui demandez de vous prendre un rendez-vous à la médecine du travail dans les 8 jours au plus tard à la réception de votre lettre.

Vous préciserez que vous faites votre demande au visa de l'article R 4624-18 du Code du Travail.

Vous garderez une copie de votre lettre.

Vous n'aurez pas à indiquer le motif de votre demande.

Si votre employeur refusait de vous envoyer à la médecine du travail, vous pourrez alors l'assigner devant le Conseil des Prud'hommes pour réclamer la rupture du contrat de travail aux torts de l'employeur.

Le refus de vous envoyer à la médecine du travail de la part de l'employeur sera considéré comme une faute grave et la rupture comme un licenciement sans cause réeele ni sérieuse qui vous ouvrira le droit de réclamer des dommages et intérêts.

Si votre employeur acceptait votre demande, cela vous permettra d'expliquer au médecin du travail la pression de vos employeur pour vous faire craquer et donner votre démission. Le médecin du travail verra alors si vous devez être déclarer inapte à tout poste dans l'entreprise.

Pour l'instant, envoyez la lettre recommandée à votre employeur pour lui demandez de vous prendre un rendez-vous à la médecine du travail.

Dès que vous connaîtrez sa réponse, revenez sur le forum.